

DELIBERATION PORTANT UTILISATION DU FONDS FSDIE SOCIAL – ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 07 MARS 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Université Clermont Auvergne (UCA) bénéficie d'un versement de CVEC qui représente 2 115 918 € pour l'année universitaire 2021-2022. Pour l'année universitaire 2022-2023, l'UCA a reçu un premier versement en janvier 2023 de 1 308 533 €.

Sur la base de l'avis du CFVU du 5 avril 2022 validé par le conseil d'administration de l'UCA (délibération 2022-04-15-12 portant ventilation de la CVEC pour 2022-2023 et 2023-2024), 9% du produit de la CVEC sont affectés au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) social.

Pour l'année universitaire 2021-2022, 190 432 € ont été affectés à ce fonds. Ce fonds constitue le levier privilégié de l'action sociale en faveur des étudiants.

Il est proposé d'affecter une partie du FSDIE social à l'achat d'ordinateurs portables afin de compléter la flotte existante constituée depuis 2020 en période de crise sanitaire : pour l'année 2023, l'acquisition de 60 ordinateurs supplémentaires qui seront prêtés aux étudiants en situation de fragilité numérique à la rentrée universitaire de septembre 2023, complètera la capacité de prêt des bibliothèques universitaires en faveur des étudiants afin de disposer d'un total de 520 ordinateurs portables. Cet achat représente 60 PC x 554,71 € HT soit 33 283 € HT et 39 940 € TTC.

Vu la présentation de Monsieur Blaise PICHON, Vice-Président Vie Universitaire et Conditions de Travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De valider l'achat par la DOSI sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social de 60 ordinateurs portables supplémentaires, soit 39 940 €, afin de pouvoir les prêter via le réseau des bibliothèques universitaires aux étudiants en fragilité numérique.

Membres en exercice : 43

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION 2023-04-04-01

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :